

## COTISATIONS MENSUELLES TTC CONTRAT « COMMUNES » 2022

	COMMUNE 1	COMMUNE 2	COMMUNE 3
<b>Enfant*</b>	15,80 €	18,70 €	25,80 €
<b>Moins de 30 ans</b>	26,10 €	33,40 €	49,20 €
<b>De 30 à 39 ans</b>	28,30 €	36,20 €	53,30 €
<b>De 40 à 59 ans</b>	34,50 €	44,00 €	64,90 €
<b>De 60 à 69 ans</b>	41,50 €	53,00 €	78,20 €
<b>Plus de 70 ans</b>	47,70 €	61,10 €	89,90 €

\* *Gratuité à partir de 3 enfants. Sur présentation d'un certificat de scolarité et rémunéré moins de 55% du SMIC.*

En application de l'article L.871-1 du Code de la Sécurité Sociale, la mutuelle ne prend pas en charge : la participation forfaitaire et la franchise respectivement mentionnées aux II et III de l'article L. 322-2 du Code de la Sécurité Sociale et les majorations de participation visées aux articles L.162 5-3 et L.161-36-2 du même code.

